

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MAI 2018**

=====

Date de convocation : 23.05.2018

Date d'affichage : 23.05.2018

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 22 Votants : 26

**Le 29 MAI 2018 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Théophile Personne de SOURDEVAL sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. BAZIN Christophe, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, M. MALLE Hervé, Mme LECORDIER Marylène, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, M. DUCHEMIN Sébastien, M. SEGUIN Emmanuel, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. JEHENNE Adrien, M. GIROULT David, M. LEPERDRIEL Christian, M. SURVILLE Claude, Mme JACQUELINE Nathalie, M. VALLEE Christophe, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. NICOLLE Noël.

Absents excusés : M. VIEL Bernard, Mme HERVIEU Maryanick, Mme HARDEL Nadine, M. DANGUY Sébastien, M. BRARD Jean-Marie, Mme GIROULT Odile, M. JOSEPH Franck, Mme LECLUSE Martine, M. LECHAPELAYS Florent.

Absents : Mme FOURMENTIN Francine, M. MARTIN Clément.

Procurations : M. VIEL Bernard à Mme JARDIN Odile, M. BRARD Jean-Marie à M. LEPERDRIEL Christian, M. JOSEPH Franck à M. SEGUIN Emmanuel, Mme LECLUSE Martine à Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly.

Secrétaire de séance : M. SEGUIN Emmanuel.

=====

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 12 avril 2018**

Le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2018 n'appelle aucune observation.

**Aménagement du Lotissement CALANDOT**

Présentation du projet (Délibération 2018.05.01)

Le projet consiste à aménager 25 parcelles de terrain à bâtir sur une surface de 4 hectares, sur les terrains situés entre la rue de Mortain et le chemin des Pivents.

Ces parcelles seront d'une superficie comprise entre 692 et 1203 m<sup>2</sup> (surface moyenne 888 m<sup>2</sup>). L'accès à ce lotissement se fera par le chemin des Pivents, juste après le foirail.

Il est proposé d'aménager ce lotissement en 2 tranches : une première tranche de 14 lots, sur la partie Nord.

Le coût de l'aménagement de cette première tranche est estimé à 809 066 € H.T., étant inclus dans cette première tranche l'aménagement de bassins de rétention des eaux pluviales et une pompe de refoulement des eaux usées qui serviront pour les 2 tranches d'aménagement. La seconde tranche aura donc un coût beaucoup moins élevé (estimé à 175 880 € H.T.).

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité sur le projet présenté.

Demande de permis d'aménager (Délibération 2018.05.02)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à déposer un Permis d'aménager pour la première tranche de 14 lots.

Lancement des travaux (Délibération 2018.05.03)

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, autorise M. le Maire, à l'unanimité, à lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux, et à signer les marchés avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue de la consultation.

Desserte en électricité et éclairage public par le SDEM (Délibération 2018.05.04)

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal « Calandot ».

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la Commune de SOURDEVAL, est de 215 700 € H.T. environ.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la Commune de SOURDEVAL s'élève à 108 600 €.

Aussi, le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide à l'unanimité :

- d'accepter une participation de la Commune de 108 600 €,
- de s'engager à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- de s'engager à rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- de donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Classement de la voirie du lotissement dans le domaine public communal (Délibération 2018.05.05)

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière,

Les voies nouvelles du lotissement « Calandot » doivent être transférées du domaine privé de la Commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Aussi, il est proposé de transférer les voies nouvelles du lotissement « Calandot » du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide à l'unanimité :

- d'accepter le classement des voies nouvelles du lotissement « Calandot » dans le domaine public à l'issue des travaux,
- de préciser que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage des voiries sera établi.

Fixation du prix et cession des parcelles (Délibération 2018.05.06)

La surface totale des lots du lotissement s'établit à 22 191 m<sup>2</sup>, ce qui fait un prix de revient estimatif au m<sup>2</sup> sur l'ensemble du lotissement de 44.38 € H.T. le m<sup>2</sup>.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, décide de fixer le prix de cession des parcelles à 20 € H.T. le m<sup>2</sup>, le complément étant pris en charge par le Budget général de la Commune.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les actes de cession des parcelles du lotissement.

**Travaux de voirie 2018** (Délibération 2018.05.07)

Monsieur BAZIN explique que la commission des travaux s'est réunie le 23 mai 2018 pour fixer les priorités dans les travaux de voirie à réaliser au titre de l'année 2018, dans la limite du montant de 200 000 € votés au Budget primitif 2018.

La commission des travaux a proposé de retenir les travaux suivants :

<b>Voie concernée</b>	<b>Estimation</b>
Rue Sœur St Antoine	3 400
Boulevard du Maine	6 516
Résidence Emmanuel Fortin	7 926
Rue de Mortain - la Boussardière	10 648
Rue Jean-Baptiste Janin	3 432
Rue Saint-Crépin	9 760
Route d'Avranches (1 seul côté)	3 240
Route de Gathemo (en partie)	2 300
Route de Mortain	35 555
Camping	11 088
Trottoir route de Vire	31 939
La Foucaudière	8 400
Les Boulx	5 208
V.C. n° 1 (route du Cerisier) pour partie	35 461
<b>TOTAL</b>	<b>174 873</b>

Cette liste sera ajustée en fonction des conditions financières du marché.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord sur les propositions de la commission et autorise M. le Maire à lancer une consultation des entreprises et à signer un marché à formalités adaptés en vue de la réalisation des travaux.

**Numérotation des habitations du Village de l'Aubourgère** (Délibération 2018.05.08)

A la demande des habitants du Village de l'Aubourgère sur la Commune déléguée de VENGEONS, un projet de numérotation des habitations du Village a été établi.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité sur ce projet.

M. LEPERDRIEL souligne que d'autres villages mériteraient d'être numérotés, comme le Village de la Mignonnerie.

**Rétrocession gratuite de terrains par Manche Habitat rue des Moulins à Papier**  
(Délibération 2018.05.09)

MANCHE Habitat propose de rétrocéder à la Commune de SOURDEVAL les terrains cadastrés Section AH n° 49 et 53 rue des Moulins à papier, suite à la déconstruction des 40 logements anciennement situés sur ces terrains, aux conditions suivantes :

- Cession gratuite,
- Prise en charge par MANCHE Habitat de l'ensemble des frais afférents,
- Rédaction de l'acte par les services de MANCHE Habitat.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité sur cette acquisition et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**Proposition d'acquisition des terrains « Intermarché » route de Mortain**  
(Délibération 2018.05.10)

La Société immobilière européenne des mousquetaires propose de céder à la Commune les terrains situés 44 rue de MORTAIN cadastrés Section AE n° 164, 229, 302 et E n° 1187, terrains qui avaient initialement été acquis pour la construction d'un magasin Intermarché.

Il est proposé de demander l'acquisition de ces terrains au prix de 1.50 € le m2 pour une superficie de 6063 m2.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide par 22 voix Pour et 4 abstentions (M. SURVILLE, Mme LECLUSE, M. VALLEE, Mme MAUDUIT-JOSEPH) de se porter acquéreur de ces parcelles au prix de 1,50 € le m2, et en cas d'accord, autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles et toutes les pièces se rapportant à cette opération.

**Redevance pour occupation du domaine public pour les terrasses de café**  
(Délibération 2018.05.11)

Une demande a été faite par M. TOSCAN « Beurre et confiture » pour installer sur le trottoir une terrasse de café couverte non close.

Actuellement, une redevance d'occupation du domaine public existe déjà pour les terrasses de café couvertes et closes (PMU) et le montant de la redevance annuelle est de 14.90 € H.T. le m2, mais il n'y a pas de redevance pour les terrasses couvertes, non closes.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide à l'unanimité de fixer le tarif d'occupation du domaine public pour les terrasses couvertes non closes à 10 € le m2 par an.

**Tarif de location de la salle des écoles de VENGEONS** (Délibération 2018.05.12)

Suite aux travaux de réhabilitation de la salle des écoles de VENGEONS, il est proposé d'augmenter le tarif de location qui était précédemment fixé à 50 €.

M. BAZIN propose de fixer le prix de location comme suit :

- location sans repas : habitants de la commune : 50 € - hors commune : 80 €
- location avec repas : habitants de la commune : 80 € - hors commune : 100 €

Ces tarifs s'appliqueraient à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, des contrats de location étant déjà signés à l'ancien tarif pour le mois de juin.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

**Indemnité de gardiennage du Camping** (Délibération 2018.05.13)  
(Mme JARDIN quitte la séance).

Mme LAURENT explique que le gardiennage du Camping est une charge de travail importante car il faut passer matin et soir pendant environ 6 mois de l'année.

Suite à l'installation des habitations légères de loisirs au Camping, la charge de travail est devenue encore plus importante. Mme LAURENT précise que désormais, ces cabanes sont classées dans les hébergements insolites des Gîtes de France.

L'indemnité de gardiennage du Camping était précédemment fixée à 500 € par an.

M. VALLEE pose la question de faire assurer ce travail par un agent communal. M. le Maire explique que le temps à passer au camping se situe en dehors du temps de travail des agents.

Il faudrait donc payer des heures supplémentaires, ce qui coûterait beaucoup plus cher que l'indemnité du gardien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer l'indemnité de gardiennage du camping à 1 500 € par an à partir de cette année 2018.

#### **Tirage au sort des Jurés d'assises** (Délibération 2018.05.14)

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à procéder à un tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 6 noms parmi lesquels 2 seront retenus pour participer au jury des assises.

Sont ainsi désignés :

M. BLIN Claude – 15 rue de la République – SOURDEVAL  
Mme DELABROUSSE épouse DALIBERT Françoise – le Poncel – VENGEONS  
Mme GOSELIN épouse CAHU Maryse – 22 rue Jules Labiche – SOURDEVAL  
Mme LAUNAY épouse ROGUES Nicolle – 8 rue de l'étang – SOURDEVAL  
Mme METTE Nelly – 18 rue de Tinchebray – SOURDEVAL  
Mme ROBIDEL épouse BRUNO Martine – 5 Boulevard du Maine – SOURDEVAL.

#### **Avis sur installation classée « GAEC de la Barre »** (Délibération 2018.05.15)

Une demande a été déposée par le GAEC de la Barre à SOURDEVAL pour l'extension d'un élevage laitier pour porter le nombre de vaches laitières à 180.

Le dossier est disponible au secrétariat de la Mairie de SOURDEVAL.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur cette demande.

#### **Questions diverses**

##### Autorisation de se porter partie civile suite à des dégradations sur les biens publics (Délibération 2018.05.16)

Suite à des incivilités commises sur des biens communaux, le Conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité, à se porter partie civile au nom de la Commune, pour obtenir des dommages et intérêts.

A ce propos, M. JEHENNE demande où en est le projet de vidéosurveillance. M. le Maire explique que le diagnostic de la Gendarmerie vient d'être remis à la Mairie, et qu'il en sera de nouveau question dans les prochaines semaines.

##### Journée débroussaillage

Les membres du Conseil municipal sont invités à s'inscrire pour participer à la réunion débroussaillage qui aura lieu le 16 juin, rendez-vous à 8h30 au Restaurant scolaire. S'inscrire auprès de Michel ALEXANDRE.

##### Parc Saint-Lys

Mme HAMEL demande si des jeux vont être installés pour les petits au Parc St Lys. Les jeux déjà installés sont adaptés pour les enfants à partir de 3 ans. Cependant, un complément de jeux va être prévu.

### Fibre optique

Mme BESNIER demande à qui doivent s'adresser les personnes qui n'arrivent pas à se raccorder à la fibre optique parce que leur réseau actuel n'est pas accessible.

M. le Maire explique qu'il y aura une réunion à Manche Numérique le 7 juin pour décider de la réalisation de certains travaux d'extension de lignes nécessaires à la desserte de certains villages.

M. BAZIN confirme que c'est assez compliqué car le prestataire qui avait fait les repérages n'a sans doute pas fait correctement son travail et il reste un grand nombre de villages avec des longueurs de câbles non posées, et il semble que le financement soit insuffisant.

M. le Maire invite ses Collègues à signaler les lieux encore non desservis à la Mairie pour le 5 juin.

Mme LAURENT constate que le Canton de SOURDEVAL qui devait être canton pilote avec le Canton de BEAUMONT-HAGUE, n'est pas équipé entièrement alors que d'autres secteurs non prévus ont été servis entre temps.

### Salle du Rex

M. DESMASURES signale que certains couverts du Rex ne sont pas en très bon état (notamment pour les mariages).

### Lamobylette

Un reportage photos est en cours sur les quartiers des Prés et Acacias, des Grillous et de la Résidence Emmanuel Fortin. Les photos sont exposées rue Sœur Saint-Antoine, le long de la clôture de la Maison de retraite.

Ce reportage est organisé par les Géomètres qui souhaitent mettre en valeur leur travail dans l'aménagement des lotissements et montrer la vie de quartier dans ces lotissements.

Le « dévernissage » aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juin à 18h00 à la Salle Jean Rouzeaux.

### Festival Ado

Les jeunes des Collèges ont préparé un Festival qui aura lieu ce mercredi 30 mai entre 14 h et 17 h Place d'Uchte, avec différentes activités, suivi d'une pièce de théâtre à 17h00.

Ce Festival est organisé en partenariat avec les 2 Collèges, le Théâtre du Préau, la Commune de SOURDEVAL et la Communauté d'agglomération.

### Les fleurs de la mémoire

Comme chaque année, les élèves des collèges sont invités à aller fleurir les tombes des soldats au cimetière de St JAMES. Le déplacement se fait au moyen d'un bus organisé par la Commune de SOURDEVAL et les enfants sont accompagnés d'élus et de représentants des anciens combattants.

### Cinéma seniors

Une séance de cinéma plus spécialement destinée aux seniors aura lieu au Rex le jeudi 31 mai 2018 à 14h30, avec projection du film « la ch'tite famille ».

### Réseau de visiteurs bénévoles

Dans le cadre du CLIC, et afin de promouvoir les réseaux de visiteurs bénévoles, une exposition photos présentant des personnes visitées et des visiteurs aura lieu dans différents lieux de l'ancienne Communauté de Communes du Mortainais.

Cette exposition sera accompagnée d'une pièce de théâtre intitulée « C'est gentil d'être venu me visiter » à BRECEY, DUCEY et BARENTON.

Concert

Le 9 juin à 20h30 à la Collégiale de MORTAIN aura lieu le concert des professeurs de l'école de musique et des 2 chorales de SOURDEVAL et MORTAIN. Concert gratuit.

Le Secrétaire de séance,  
Emmanuel SEGUIN.